

Sainte-Thérèse, le 10 novembre 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès concernant le lot 1 602 962, chemin de l'Équerre à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport de vérification vente de pesticide, 3 pages
2. Rapport d'inspection du 10 juillet 2012, 3 pages
3. Avis du 6 août 2012, 1 page
4. Rapport d'inspection du 1^{er} août 2016, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro (450) 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (12 pages)

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

PERMIS ET CERTIFICATS

BUT DE LA VÉRIFICATION

L'INTERVENTION
Date de la vérification : 09 juin 2010 Heure d'arrivée : 15h30 Heure de départ : 15h40
Réalisée par : Jessica Gouto
Accompagné de :

SAGO
Demande : 200115151 Intervenant : — Lieu d'intervention : X 2120809
Intervention d'inspection : 300596847 Intervention de suivi d'infraction :
Intervention d'inspection pour suivi d'infraction :

Nom de l'établissement : Gérard Monette
Adresse civique : 17a boulevard Sainte-Rose Est
Municipalité : Laval Code postal : H7H 1P1
Téléphone : 450-625-6365 Télécopieur : Cellulaire :
Courriel : Site internet :
N° de gestion documentaire : 7820-13-01-0368500 Matricule Cidreq :
GPS (19T) : NAD Longitude (x) : -73° 47' 02.66" Latitude (y) : 45° 36' 56.22"
Heures d'ouverture :
Nom de l'ancien propriétaire : Depuis :

PERMIS
Titulaire du permis :
N° de permis : Expiration : Année / Mois / Jour
Adresse du titulaire du permis :
Catégorie : Sous-catégorie :
Région émettrice du permis :

CERTIFICATS
Titulaire du certificat : Gérard Monette Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Propriétaire Téléphone : 53-54 aire :
N° et sous-catégorie de certificat : C650411 Ea CD8 Expiration : 2012 / 06 / 05
Année Mois Jour

Titulaire du certificat : Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Téléphone : Cellulaire :
N° et sous-catégorie de certificat : Expiration : Année / Mois / Jour

Autre personne rencontrée : Mme Monette
Titre : Femme de M. Monette Téléphone :

BUT : Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.

Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides						
Art.	Exigence	C	NC	SO	Commentaire	
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.			/		
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.			/		
L. 46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.					
L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère en état de transaction.					
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.					
L. 47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 et 49 du règlement pour une durée de 3 ans.					
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.			/		
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.			/		
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée.			/		
L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.			/		
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.			/		
CODE DE GESTION DES PESTICIDES						
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.			/		
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.			/		
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.			/		
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.			/		
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			/		
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué, doté d'un aménagement de rétention.			/		
19	Interdire les opérations de chargement ou de déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.			/		
20	Disposer sur place de l'équipement ou du matériel adéquat pour faire ces opérations et versements ou procéder au nettoyage des lieux (classes 1 à 3).			/		
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).			/		
23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			/		
25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).			/		
26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.			/		
27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).			/		

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B₁ et ne concerne pas les titulaires de permis B₂.

DOCUMENTS REMS	
REMARQUES	M. Gérard Monette ne possède aucune entreprise et n'utilise pas de pesticides. Il est à la retraite et est un simple producteur de fraises, à son domicile.
CONCLUSION	L'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi. <input type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.
RECOMMANDATIONS	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier. Fermer le dossier.
SIGNATURES	<p>Vérificateur : <u>Jessica Couto, étudiant</u> <u>[Signature]</u> Date : <u>2010/06/10</u> <small>Lettres moulées</small> <small>Signature</small> <small>Année / mois / jour</small></p> <p>Superviseur : <u>André Ménard</u> <u>[Signature]</u> Date : <u>06 2010</u> <small>Lettres moulées</small> <small>Signature</small> <small>Année / mois / jour</small></p> <hr/> <p>Commentaires du superviseur :</p>

m/2007-05-25

1. Identification

Date de l'inspection : 10 juillet 2012	Heure d'arrivée : 11 h 15	Heure de départ : 12 h 00
Inspecteur : Jessica Couto		Accompagné de :

N° intervention : 300749667	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7820-13-01-0368500	N° du rapport d'inspection : 400944688
N° demande : 200115151	Type de demande : Programme de contrôle étudiant
But de l'inspection : Dans le cadre du programme 2012 de contrôle estival des pesticides par les étudiants : 1- rencontrer les responsables des entreprises de production : ✓ Productions maraîchères, pomme de terre et petits fruits en champs; 2- vérifier la conformité des entreprises à la réglementation sur les pesticides; 3- informer les entreprises des problématiques observées.	

Chercher au dossier

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Gérard Monette	
Nom usuel du lieu : Gérard Monette	
N° du lieu : X2120809	Type de lieu : lieu d'épandage
Localisation du lieu inspecté : 90, chemin de l'Équerre, Laval, Qc, H7L 1W4	
Coordonnées géographiques du lieu : long : -73° 46' 7.41" lat : 45° 36' 42.63"	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Gérard Monette	Locataire	53-54	Y2099792

Conditions météo
Beau

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Gérard Monette	Locataire des champs	53-54

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Gérard Monette		

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport : 0

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Mise en contexte (facultatif)

Afin de vérifier et d'améliorer leur conformité en regard de la Loi sur les pesticides et de ses règlements, rencontrer les exploitants d'entreprises oeuvrant en productions maraîchères, pomme de terre et petits fruits en champs.
 ✓ Le mode de production de ces exploitants : culture en plein champs.

3. Description de l'inspection

Certificat	
Titulaire du certificat : Gérard Monette	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : Propriétaire	Téléphone :
Numéro de certificat : C650411	Sous-catégorie : E1, E1.1
Date d'expiration : 2017-06-05	

Date de l'inspection : 10 juillet 2012	No de gestion documentaire : 7820-13-01-0368500
--	---

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides							
Section applicable aux détenteurs de certificat de producteur agricole pour l'application des pesticides des classes 2 et 3 (E1 et E1.1) et de simple agriculteur (E2)							
1	L. 50 r. 36 r. 46	L'agriculteur, son employé ou une personne autorisée à agir au nom d'un agriculteur ou qui a la responsabilité d'assumer la surveillance est titulaire d'un certificat E1.1 ou E2.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Section applicable à tous (E1, E1.1 et E2)							
2	L.62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	L.81 L.83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat ¹				
			C	NC	SO	NV	Note
Code de gestion des pesticides							
ENTREPOSAGE							
4	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	15	Entreposage aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage d'eau (classes 1 à 3).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	16	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou identifiées par un schéma d'aménagement (classes 1 à 3).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	17	Entreposage à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans, sauf conditions prévues (classes 1 à 3).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	18	Entreposage doté d'un aménagement de rétention si > 100 kg ou litres de pesticides non préparés ou non dilués pendant > 15 jours consécutifs (classes 1 à 3).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10	20	Disposition sur le lieu de l'entreposage de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements et procéder au nettoyage des lieux (classes 1 à 3).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	21	Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des coordonnées des services prévus (classes 1 à 4).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
UTILISATION							
12	30	Application d'un pesticide à plus de 3 m d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau ou d'un fossé dont aire totale d'écoulement > 2 m ² .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	30	Application d'un pesticide à plus de 1 m d'un cours d'eau ou d'un fossé dont aire totale d'écoulement ≤ 2 m ² .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	35	Préparation des pesticides aux distances prévues (30 ou 100 m) par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	36	Préparation et application de pesticides conformément à l'étiquette ou au Code, si plus contraignant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points de vérification

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat ¹				
			C	NC	SO	NV	Note
Code de gestion des pesticides							
UTILISATION							
16	37	Utilisation de système anti-retour lors de la préparation de pesticides.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
17	38	Disponibilité de l'équipement et matériel pour faire cesser fuites ou déversements, incluant ceux de nettoyage du lieu souillé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	38	Présence sur les lieux lors de la préparation ou le chargement d'un pesticide.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	40	Celui qui applique un pesticide s'assure qu'aucune autre personne que celle participant à l'application ne soit présente sur les lieux et ne soit exposée au pesticide.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE							
21	50	Application des pesticides aux distances prévues (30 ou 100 m) par rapport aux ouvrages de captage d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	52	Respect des distances prévues des immeubles protégés lors de l'application d'un pesticide avec un pulvérisateur à jet porté ou pneumatique.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹: C : Conforme NC : Non-conforme SO : Sans objet NV : Non vérifié

Notes sur les vérifications

N°	Note
9	Très petit entreposage de pesticides
11	J'ai donné l'affiche à poser.
16	Approvisionnement en eau : puits d'eau potable

Pesticides retrouvés dans l'entreposage			
Nom	Homologation	Catégorie	Classe
Polaris	29479	Herbicide	3
Dual ii magnum herbicide usage agricole	25729	Herbicide	3

Date de l'inspection : 10 juillet 2012	No de gestion documentaire : 7820-13-01-0368500
--	---

Basagran forte herbicide liquide	22006	Herbicide	3
----------------------------------	-------	-----------	---

Documents remis :
 J'ai donné la trousse d'information de pesticides.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

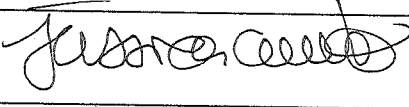
Aucune

5. Conclusion

L'entreprise n'est pas conforme en tout point à la réglementation.

6. Recommandations

Faire un suivi téléphonique dans quelques semaines.


Signature : Jessica Couto 

Date de rédaction : 23 juillet 2012

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Technicienne répondante

Signature : 

Date : 3 août 2012

Commentaires :

Laval, le 6 août 2012

AVIS

Monsieur Gérard Monette

art.53-54

N/Réf. : 7820-13-01-0368500
400948505

Objet : Vérification de votre exploitation agricole en regard de la réglementation sur les pesticides

Monsieur,

Lors de la vérification réalisée le 10 juillet 2012 par Mme Jessica Couto de notre direction régionale, il a été constaté un manquement à la réglementation à savoir :

- L'absence d'une affiche, à l'entrée du lieu d'entreposage, avec les coordonnées des services prévus (classe 1 à 4)
Code de gestion des pesticides, article 21

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour vous conformer à la loi et la réglementation et de nous transmettre une confirmation écrite à l'adresse en pied de page, dès que cela aura été fait.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Jessica Couto au 450 661-2008, au poste 308 ou avec Astrid Delmotte au 514 873-3636, au poste 253 ou à astrid.delmotte@mddep.gouv.qc.ca.

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.



Astrid Delmotte
Technicienne

AD/jc

Bureau de Laval
850, boul. Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laval

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-08-01	Heure d'arrivée : 9 h 53	Heure de départ : 10 h 50
Inspecteur : Sybille Belot	Accompagné de :	
N° intervention : 301038687	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)	
N° gestion documentaire : 7820-13-01-03685-00	N° du rapport d'inspection : 401377500	
N° demande : 200400191	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : Programme de contrôle estival des pesticides par les étudiants - Volet Agricole		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Gérard Monette
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2120809
Type de lieu : lieu d'épandage
Localisation du lieu inspecté : 90 chemin de l'Équerre Laval Cadastre du Québec : 1 602 962
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,611840700700;-73,768723858300

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Monsieur Gérard Monette	Locataire		Y2099792

Conditions météo

Nuageux

Personnes rencontrées

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Gérard Monette	Locataire	

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à l'identification faite auprès de : la personne rencontrée			

Plainte

SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 2	Nombre de photos annexées au rapport : 2
--	--

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sybille Belot avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\belsy04\7820-13-01-03685-00

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées

SO

Numéro	Titre
1	P1_Grille d'intervention Volet Pesticides en agriculture

Autres pièces annexées au rapport

SO

Échantillons

SO

2 Mise en contexte (facultatif)

SO

Programme de contrôle estival 2016 des pesticides visant le secteur agricole, soit les entreprises agricoles ou se fait l'application de pesticides sur des cultures en plein champ.

3 Description de l'inspection

Visite et vérification de l'entrepôt contenant les pesticides.
Vérification des certificats et des responsables de l'application des pesticides.
Réalisation d'un sondage auprès de la personne rencontrée.
Information donnée sur la récupération des pesticides périmés par le programme d'Agri-récup prévu en automne 2017.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO**5 Conclusion**

L'entreprise Gérard Monette est conforme à la réglementation.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Sybille Belot

Signature :

Date de signature : 02/08/2016

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date : 2016.08.02

Commentaires :



Grille d'intervention

Titre du programme : P1 – Vérification de la conformité de l'utilisation des pesticides

Titre de la grille : Application agricole – cultures en plein champ

No de la grille : 1

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat					
			A - Conforme	B - Acceptable	C - Non conforme	SO	NV	Note
Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides								
Permis et certificats								
		<p>L'application de pesticides est réalisée par le titulaire d'un permis et/ou d'un certificat ou encore par une personne agissant sous la surveillance d'un titulaire de certificat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Application de pesticides réalisée sans rémunération Nom de l'applicateur : Gérard Monette Application : A1 : par certificat propriétaire Nom du titulaire du certificat : idem No certificat : C650411 Date d'expiration : 2017-06-05 Si l'applicateur n'est pas lui-même titulaire d'un certificat, décrire quel est son lien avec le titulaire du certificat qui doit le surveiller :</p> <p><input type="checkbox"/> Application de pesticides réalisée avec rémunération Nom du forfaitaire : Application : _____ No de permis C8 : _____ Date d'expiration : _____ Nom de l'opérateur (si connu) : _____ No du certificat CD8: _____ Date d'expiration : _____</p> <p>Facture demandée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>J'ai informé le titulaire du certificat qu'il a l'obligation de l'avoir en sa possession lors des travaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions supplémentaires :								
Entreposage								
Code de gestion des pesticides								
		<p>Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette et de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement (classes 1 à 3)</p> <p>Précision sur le type de plancher : X2 : Bac volume suffisant</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<p>Entreposage doté d'un aménagement de rétention si la quantité est égale ou supérieure à 100 kg ou 100 litres de pesticides non préparés ou non dilués pendant plus de 15 jours consécutifs (classes 1 à 3)</p> <p><u>Volume et durée d'entreposage :</u> Au moment de l'inspection : X5 : Moins de 100 ET > 15 jours Maximum pendant l'année : X5 : Moins de 100 ET > 15 jours</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<p>Disposition, sur le lieu de l'entreposage, de l'équipement ou du matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement et pour procéder au nettoyage des lieux (classes 1 à 3)</p> <p>Commentaire si B ou C :</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<p>Affichage, à l'entrée du lieu d'entreposage, des numéros de téléphone des services d'urgence (classes 1 à 3)</p> <p>Document « Numéros d'urgence » remis : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Commentaire si B :</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions supplémentaires :								
Information								
6		<p>Information sur les pesticides à risques remis</p> <p>Commentaire si Non : N1 : Pas intéressé</p>	Oui <input type="checkbox"/>		Non <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Précisions supplémentaires : ne consulte pas internet								
SO : Sans objet (non applicable), NV : Non vérifié								
Autres notes sur les vérifications								
N°						Note		